

*Initiatives ministérielles*

Avec la crise du canal de Suez, en 1956, le maintien de la paix a dépassé le stade des simples missions d'observation et a pris beaucoup plus d'ampleur. Cette crise était la plus sérieuse à laquelle les Nations Unies avaient à faire face depuis la guerre de Corée, et elle exigeait une réaction originale.

Lester B. Pearson, à l'époque secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, soutenait que l'ONU ne pouvait pas se contenter d'instaurer un cessez-le-feu entre les belligérants, mais qu'elle devait aussi en faire surveiller l'application par du personnel militaire et prendre les mesures pour parvenir à un règlement politique.

Au départ, les membres de l'ONU n'ont pas été très impressionnés par la proposition de Pearson, mais la détermination et l'habileté de celui-ci ont finalement porté fruit, et la Force d'urgence des Nations Unies, la FUNU, a vu le jour. En 1957, Pearson recevait un prix Nobel en reconnaissance de ses efforts.

Pendant 30 ans, la FUNU a été le modèle de la plupart des missions de maintien de la paix. Les forces de maintien de la paix, composées principalement de militaires, ont surveillé l'application de cessez-le-feu et le retrait de troupes, et elles ont servi de tampon entre des forces locales ennemies.

Quelques-uns des principes clés du maintien de la paix, notamment l'armement léger, l'impartialité et l'obtention du consentement des parties en présence, remontent aussi à 1956.

Au cours des 30 années qui ont suivi, un nombre restreint de pays, dont le Canada, se sont imposés dans les missions de maintien de la paix. En raison de différences idéologiques et de leur passé colonialiste, les grandes puissances se sont faites discrètes.

Les soldats de maintien de la paix canadiens ont servi dans de nombreuses régions du monde, dont le Congo, la Nouvelle-Guinée, Chypre et les hauteurs du Golan. Depuis 1947, plus de 100 000 Canadiens ont participé à plus de 30 missions liées au maintien de la paix, une fiche encore inégalée. Plus de 100 Canadiens ont perdu la vie lors de ces missions et un nombre encore plus élevé ont été blessés.

Avec la fin de la guerre froide et de la rivalité entre les superpuissances, nous avons vu l'ONU assumer un rôle plus actif dans le maintien de la paix. Entre 1947 et 1988, l'ONU a effectué 13 missions de maintien de la paix. Au cours des sept dernières années seulement, il y en a eu plus de 20.

L'ONU intervient plus directement dans les conflits. La montée des valeurs humanitaires a parfois conduit à une contestation des notions traditionnelles de souveraineté. Par conséquent, l'ONU s'implique davantage dans les conflits internes des pays et s'occupe comme jamais auparavant de questions liées aux droits de la personne et à l'aide humanitaire. Bref, de nos jours, pour remplir des missions de maintien de la paix, il faut pouvoir compter sur toute la puissance de nos forces terrestres, aériennes et maritimes. L'expérience qu'a vécue le Canada dans les Balkans, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et en Asie le prouve d'ailleurs.

• (2040)

Dans l'ancienne Yougoslavie, les forces terrestres canadiennes ont participé à un vaste éventail de missions humanitaires. Au Cambodge, nos troupes terrestres collaborent actuellement avec le centre cambodgien responsable des opérations de déminage.

En mer, les forces maritimes du Canada ont participé à des opérations au large des côtes haïtiennes ainsi qu'à la surveillance du respect des sanctions économiques et des embargos sur les armes dans l'ancienne Yougoslavie. Des militaires canadiens ont aussi participé à des opérations de maintien de la paix en mer, au Cambodge et en Amérique centrale.

Les missions contemporaines se déroulent parfois en l'absence d'un gouvernement viable et sans le consentement des parties belligérantes. Dans certains cas, les parties en cause s'en sont pris aux forces de l'ONU. Ce fut le cas en Bosnie, où nos militaires ont été exposés à de graves dangers et où certains ont perdu la vie.

Ces expériences ont rappelé au gouvernement canadien que les soldats bien formés forment les meilleurs casques bleus. Ils possèdent toutes les compétences et le professionnalisme nécessaires pour relever ces nouveaux défis.

Par ailleurs, le gouvernement est aussi conscient que nos soldats ont besoin de formation spécialisée. Voilà pourquoi nos militaires suivent des cours dans des domaines comme la sensibilisation aux diverses cultures, le droit international humanitaire et le règlement des différends. Le gouvernement entend privilégier ce type de formation à l'avenir.

En relevant les nouveaux défis dans ce domaine, on voit clairement que le maintien de la paix des années 90 est complètement différent. Si nous voulons relever les nouveaux défis du siècle à venir sur le plan de la sécurité, nous avons désespérément besoin que l'ONU et d'autres organismes internationaux soient plus efficaces pour résoudre des conflits.

En raison de la portée et de la complexité des opérations modernes de maintien de la paix, l'ONU a dû demander à des organisations régionales de jouer un rôle plus grand dans le règlement de conflits. Le rôle de l'OTAN dans la force proposée pour la mise en oeuvre de l'accord de paix en Bosnie illustre bien comment des organisations internationales peuvent travailler ensemble.

L'ONU est l'organe tout indiqué pour conférer une légitimité à une opération de paix internationale, tandis que l'Alliance est l'organisation la mieux placée pour exécuter une mission en Europe, notamment une à laquelle peut être associée une dimension d'imposition de la paix.

Quant à la réforme de l'ONU, elle ne peut plus être reportée. Créée dans les années 40, cette organisation doit pouvoir relever les défis des années 90 et de celles qui suivront au chapitre de la sécurité. Les réalisations de cette organisation depuis la fin de la guerre froide ont généralement été impressionnantes. Les missions de l'ONU en Namibie, au Salvador, au Cambodge, au Mozambique et en Haïti ont donné de solides résultats.